

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 02/2020

1224 - SECUONE PRIMER 3.78L

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

SECUONE PRIMER 3.78L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Nettoyage et amorçage EPDM monoplis membranes de toiture Produit destiné uniquement à un usage industriel

Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS09 GHS08 GHS02

Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Heptane, Toluene, 3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers, 1,3,3-trimethyl-N-(2-methylpropylidene)-5-[(2-methylpropylidene)amino]cyclohexanemethylamine

Mentions de danger:

- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence:

- P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P405: Garder sous clef.
- P501: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
 Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Toluene	(CAS-nr) 108-88-3 (EG nr) 203-625-9 (Numéro index) 601-021-00-3	60 - 100	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	
Heptane	(CAS-nr) 142-82-5 (EG nr) 205-563-8 (EU- Identificatienummer) 601-008-00-2	5-10	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
l'oxyde de magnésium	(CAS-nr) 1309-48-4 (EG nr) 215-171-9	1-3	Niet ingedeeld	
3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers	(CAS-nr) 53880-05-0 (EG nr) 500-125-5	0,1-1	Skin Sens. 1, H317	
1,3,3-trimethyl-N-(2-methylpropylidene)-5-[(2-methylpropylidene)amino]cyclohexanemethylamine	(CAS-nr) 54914-37-3 (EG nr) 259-393-4	0,1-1	Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Textes des phrases R et H: voir section 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent, alerter un médecin

Après contact avec la peau:

Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Assurez-vous que la peau pliée des paupières est soigneusement lavée avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion:

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire 100 - 200 ml d'eau au patient. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Alerter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/lésions après inhalation:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion:	L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement symptomatique

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:	Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés:	Ne pas utiliser un jet d'eau. L'eau peut être inefficace.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie:

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

Danger d'explosion:

Les récipients peuvent exploser sous la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie:

Un incendie peut produire des gaz irritants et / ou toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers:

Instructions de lutte contre l'incendie:

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie:

Les membres des services de lutte contre l'incendie devraient porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1. Pour les non-secouristes:

6.1.2. Pour les secouristes:

Procédures d'urgence:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Assurer une ventilation appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Équipement de protection:

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux ou du visage.

Procédures d'urgence:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Prévenir les autorités si de grandes quantités du produit entrent dans les égouts ou les eaux publiques.

Autres informations:

Absorber avec de la terre, du sable ou autre matériau incombustible, permettre de guérir, et de les transférer dans des contenaires pour élimination ultérieure. Laver la zone du déversement

6.4 Référence à d'autres sections:

/

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques:

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conditions de stockage:

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Protéger du gel.

Matières incompatibles:

Acides forts. Alcalis forts. Agents oxydants forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Mesures techniques: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conditions de stockage: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Protéger du gel.

Matières incompatibles: Acides forts. Alcalis forts. Agents oxydants forts.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Heptane (142-82-5)

UE - Nom local - n-Heptane
 UE - IOELV TWA (mg/m³) - 2085 mg/m³
 UE - IOELV TWA (ppm) - 500 ppm
 France - Nom local - n-Heptane
 France - VME (mg/m³) - 1668 mg/m³
 France - VME (ppm) - 400 ppm
 France - VLE (mg/m³) - 2085 mg/m³
 France - VLE (ppm) - 500 ppm

l'oxyde de magnésium (1309-48-4)

France - Nom local - Magnésium (oxyde de),fumées
 France - VME (mg/m³) - 10 mg/m³

Toluene (108-88-3)

France - Nom local - Toluène
 France - VME (mg/m³) - 192 mg/m³
 France - VME (ppm) - 50 ppm
 France - VLE (mg/m³) - 384 mg/m³
 France - VLE (ppm) - 100 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Veiller à une ventilation adéquate.
Équipement de protection individuel:	Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains:	Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques. Les gants doivent être enlevés et remplacés en présence de signes de dégradation ou de pénétration.
Protection des yeux:	Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Norme EN 166 - Lunettes de protection personnelles
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de protection à manches longues.
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Porter des gants et des vêtements résistants à la chaleur si le produit est chauffé.
Autres informations:	Éviter le rejet dans l'environnement

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	/
Couleur:	Liquide
Odeur:	Vert. gris foncé
Seuil olfactif:	Hydrocarbure.
valeur du pH:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	2.5
Point de congélation:	≥ -95 °C
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	90 - 111 °C
Auto-inflammation:	-7.2 °C
Température de décomposition:	230 °C
Inflammabilité (solide, gazeux)::	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20 °:	Non applicable
Densité à 20 °C:	24.9 mm Hg
Densité relative:	3.2 (air = 1)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	0.88 (eau = 1)
Log Pow:	Insoluble dans l'eau
Log Kow:	Aucune donnée disponible
Viscosité Cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité Dynamique:	Aucune donnée disponible
Danger d'explosion:	< 200 mPa·s
Limites d'explosion:	Non-explosif.
Inférieure:	/
Supérieure:	/
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	Non oxydant.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1 - 7 vol %
Teneur en COV:	/
Vitesse d'évaporation:	< 727 g/l

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

/

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Stable dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter:

Aucun connu.

10.5 Matières incompatibles:

Chaleur. Etincelles. Sources d'ignition.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Heptane (142-82-5)

DL50 cutanée lapin - 3000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 103 mg/l/4h

CL50, oral, souris - 5000 mg/kg

Toluene (108-88-3)

DL50 orale rat - 5588 mg/kg (valeur calculée)

DL50 cutanée lapin - 12267 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 28.1 mg/l/4h

3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers (53880-05-0)

DL50 orale rat - > 20000 mg/kg

DL50 cutanée lapin - > 2000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l)5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction:	Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes (effets neuropsychiques, troubles auditifs, les effets sur la vision des couleurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).
Danger par aspiration:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Provoque une irritation cutanée. Eruption allergique. Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Heptane (142-82-5)	
EC50	1.5 mg/l (48 heures, essai statique, Daphnia magna)
Toluene (108-88-3)	
CL50	15.22 - 19.05 mg/l (96 heures, écoulement continu, Pimephales promelas)
CL50	12.6 mg/l (96 heures, essai statique, Pimephales promelas)
CL50	5.89 - 7.81 mg/l (96 heures, écoulement continu, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	14.1 - 17.16 mg/l (96 heures, essai statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	5.8 mg/l (96 heures, semi-statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	11 - 15 mg/l (96 heures, essai statique, Lepomis macrochirus)
CL50	50.87 - 70.34 mg/l (96 heures, essai statique, Poecilia reticulata)
CL50	28.2 mg/l (96 heures, semi-statique, Poecilia reticulata)
EC50	5.46 - 9.83 mg/l (48 heures, essai statique, Daphnia magna)
EC50	12.5 mg/l (72 heures, essai statique, Pseudokirchnerella subcapitata)
3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers (53880-05-0)	
CL50	9.22 mg/l (96 heures, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
EC50	6.14 mg/l (48 heures, Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4 Mobilité dans le sol:

Ecologie - sol
Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes:

Éviter le rejet dans l'environnement

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Indications complémentaires:

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Section 14: Informations relatives au transport:

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (IATA):	1133
VN-nr (IMDG):	1133
VN-nr (ADN):	1133

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (IATA):	ADHÉSIFS
Désignation officielle de transport (IMDG):	ADHESIVES
Désignation officielle de transport (ADN):	ADHESIVES
Document de description de transport (IMDG):	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Classe (ADN):	3
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3



Étiquettes de danger (IATA): 3

Étiquettes de danger (IMDG): 3

Étiquettes de danger (ADN): 3

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	II
Groupe d'emballage (IATA):	II
Groupe d'emballage (IMDG):	II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Polluant marin
 Marine Pollutant:



Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Pas de précautions particulières.

Code de classification (ADR): Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2 Transport maritime:

Règlement du transport (IMDG): Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.5 Transport ferroviaire:

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Teneur en COV - < 727 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 16: Autres informations:

Autres informations:

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Acronymes et abréviations:

Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
 Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, Catégorie 1
 Eye Irrit. 2 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
 Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, Catégorie 2
 Repr. 2 - Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
 Skin Corr. 1A - Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
 Skin Irrit. 2 - Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
 Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d Susceptible de nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II):

L'information contenue dans ce document est basée sur les données et les informations dont nous disposons, et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être formulé en partie avec des composants achetés dans d'autres entreprises. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des secrets commerciaux exclusifs sont utilisés, le contrôle qualité de la société doit se fonder sur l'évaluation des risques de ces éléments présentés par le fabricant ou l'importateur de ce produit. Aucune garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage, ou toute autre garantie expresse ou implicite concernant l'exactitude de ces données ou informations. Les résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de celui-ci, ou qu'une telle utilisation ne viole aucun brevet, puisque l'information contenue dans ce document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation qui échappent à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître, nous ne supposons pas la responsabilité des résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que la personne les recevant effectuera sa propre détermination de l'aptitude de la matière pour son usage particulier

Autres informations:

24/06/15

Numéro de version:

1.0